

À notre école

Villa Maria promeut l'inclusion, l'esprit communautaire et le développement de chaque personne dans son entièreté.

Notre engagement va au-delà de la salle de classe, car nous collaborons activement avec les familles pour reconnaître les signes de détresse, promouvoir des comportements respectueux et bienveillants et répondre rapidement à toute préoccupation.

Afin d'offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, Villa Maria a instauré un plan visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation, de violence, de violence à caractère sexuel (VACS), de harcèlement et de discrimination.

Portrait de la situation

En général, les élèves se sentent bien accepté-e-s à l'école. Ils ont des amis, de bonnes relations avec les enseignants et les autres membres du personnel de Villa Maria et se sentent aptes à la réussite.

Les élèves estiment que le climat de sécurité est généralement bon à l'école et la très grande majorité d'entre elles-eux s'y sentent en sécurité. Par ailleurs, près de la moitié des élèves jugent inadéquates et inégalitaires les sanctions imposées à celles et à ceux de leurs pairs contrevenant aux règles de conduite de l'école.

Peu d'élèves dénoncent l'intimidation ou le harcèlement dont elles ou ils peuvent être victimes, souvent en raison de caractéristiques personnelles qui sont les leurs. Seulement un peu plus du tiers des victimes parlent de la violence subie, principalement à des amis ou à des parents.

Priorités

À la lumière de ce qui se dégage du portrait de la situation qui précède, les priorités de Villa Maria sont les suivantes :

- Augmenter la présence adulte et la cohérence des interventions dans les couloirs, les espaces communs et lors des pauses.
- Consolider le bien-être et les relations entre pairs de manière constante à tous les niveaux scolaires.
- Sensibiliser de façon proactive contre l'intimidation et le harcèlement pour maintenir les incidents sous la moyenne nationale.
- Soutien ciblé (filles de 3^e et 4^e sec.) : Offrir des ateliers relationnels et des espaces de confiance pour gérer le stress et renforcer l'accès aux intervenants.
- Créer des voies de signalement simples pour les situations préoccupantes survenant hors campus ou pendant le trajet.

Constats dégagés en ce qui a trait aux VACS

Villa Maria met en place une formation annuelle obligatoire pour la direction et le personnel scolaire afin de prévenir et de contrer toutes les formes de violence sexuelle.

Les efforts de prévention incluent des ateliers en classe et des activités spécifiquement axées sur la sensibilisation à la violence sexuelle.



Le plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence donne la priorité à la protection des élèves par le biais de plusieurs approches :

- promouvoir la détection précoce et l'intervention dans les situations problématiques;
- former le personnel à intervenir correctement et à soutenir les victimes
- maintenir un système de signalement confidentiel;
- assurer la sécurité immédiate et le soutien des victimes; et
- communiquer clairement les procédures pour le traitement des signalements et des plaintes.



Voici quelques définitions pour une compréhension commune :

CONFLIT

Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

DISCRIMINATION

Tout traitement différencié, projeté ou déjà accompli, d'une personne ou d'un groupe identifié de personnes, cela en raison de caractéristiques généralisées, qui lèse ou désavantage cette personne ou ce groupe identifié de personnes.

HARCÈLEMENT

Toute conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, hostiles ou non désirés, qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et qui entraîne, pour celle-ci, un environnement néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique ou psychologique, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)

La notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [RLRQ, chapitre P-22.1]).

Nos moyens de prévention et de formation ainsi que nos mesures de sécurité visant à prévenir et à contrer la violence à caractère sexuel

- Animation par des agents sociocommunautaires du Service de police de la Ville de Montréal d'une activité de formation à l'intention des élèves portant notamment sur le sextage.
- En classe, tenue de périodes de discussion et d'ateliers consacrés notamment à la violence à caractère sexuel et au consentement.
- Mise à la disposition des membres du personnel de Villa Maria d'une formation et de la trousse d'intervention SEXTO.
- Distribution de feuillets d'information, pose d'affiches dans l'établissement et publication de bulletins d'information sur les différentes plateformes de Villa Maria.
- Présentation aux membres du personnel de Villa Maria de la procédure d'intervention concernant la violence à caractère sexuel.

Confidentialité

Villa Maria s'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations reçues de toutes les personnes concernées (y compris les témoins) par un incident d'intimidation, de violence, de violence à caractère sexuel, de harcèlement ou de discrimination.

C'est ainsi que s'offrent sur le site Internet de Villa Maria la possibilité de signaler confidentiellement de tels incidents.

On rappellera aux membres de notre personnel et aux familles des élèves qu'ils ne peuvent partager l'information concernant un incident qu'en fonction du stricte principe du « besoin de savoir », dans le respect des droits, des sentiments et de la vie privée de toutes les personnes concernées.

En outre, si des mesures disciplinaires s'avèrent nécessaires, les détails de ces mesures seront également considérés comme confidentiels.

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

Les parents/tuteurs jouent un rôle collaboratif essentiel dans le maintien d'un environnement scolaire sûr. Villa Maria soutient activement les familles et les encourage à :

- reconnaître les signes de détresse chez leurs enfants,
- comprendre la distinction entre conflit et intimidation,
- signaler rapidement les incidents présumés d'intimidation, de violence, de violence à caractère sexuel, de harcèlement ou de discrimination,
- renforcer les comportements sociaux positifs chez leurs enfants,
- travailler en collaboration avec le personnel scolaire pour trouver des solutions lorsque des problèmes surviennent.

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation, de discrimination ou de VACS est constaté

ACTIONS

Lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel est constaté, les actions clés suivantes doivent être prises :

- signaler rapidement l'incident à la direction de l'école qui mènera une enquête,
- assurer la sécurité immédiate de la victime,
- signaler l'événement au service de police (SPVM) en cas d'incident majeur (VACS par exemple),
- communiquer avec les parents/tuteurs,
- documenter tous les détails de manière confidentielle,
- fournir des services d'intervention et de soutien appropriés, et
- appliquer des mesures disciplinaires si nécessaire.

Pour les cas de violence à caractère sexuel en particulier, les victimes sont informées de leur droit de s'adresser à la Commission des services juridiques, chargée de l'application de la Loi sur l'aide juridique, et de porter plainte auprès du service de police et du protecteur régional de l'élève.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

Villa Maria met en œuvre plusieurs mesures de soutien et d'encadrement :

- programme de prévention universelle,
- soutien individuel ponctuel pour les compétences sociales, le contrôle émotionnel et la gestion de la colère,
- plans d'action/d'intervention et contrats de comportement,
- référence à des professionnels externes (travailleurs sociaux, psychologues) si nécessaire,
- services de soutien pour les témoins d'incidents,
- vérifications régulières pour prévenir l'escalade ou les représailles,
- communication continue avec les familles et les élèves concernés.

SANCTIONS POSSIBLES

Villa Maria met en œuvre une gamme de sanctions tout en maintenant une approche collaborative avec les familles. Les sanctions possibles incluent, entre autres :

- discussion avec la direction, les intervenants et les enseignants,
- perte de privilèges, y compris les sorties scolaires et les activités scolaires,
- réflexions écrites,
- justice réparatrice et travaux communautaires,
- suspension interne/suspension à domicile,
- lettre d'attentes
- possibilité d'expulsion, et
- possibilité de ne pas être réadmis-e l'année scolaire suivante.

SUIVI

Villa Maria assure un suivi rigoureux de tous les signalements grâce à un processus structuré :

- tous les incidents sont rapidement documentés et investigués,
- les parents/tuteurs sont contactés immédiatement lorsque des incidents se produisent,
- la sécurité immédiate de la victime est assurée,
- des interventions et un soutien approprié sont mis en place,
- des mesures de protection contre les représailles potentielles sont assurées,
- un suivi régulier par la direction de Villa Maria et un TES est assuré auprès des élèves concernés, et
- une consultation auprès de professionnels externes (travailleurs sociaux, psychologues) peut être recommandée ou requise si nécessaire.

Pour effectuer un signalement

Les élèves(et les parents) peuvent signaler des incidents d'intimidation, de violence, de violence à caractère sexuel, de harcèlement ou de discrimination de façon confidentielle :

- en remplissant un formulaire de rapport d'incident sur le site Internet de l'école;
- directement à tout membre de l'administration ou du personnel.



Pour porter plainte

ÉTAPE N° 1

Dénonciation à la direction adjointe d'un geste d'intimidation, de violence ou de violence à caractère sexuel.

La direction adjointe de l'école doit répondre à la plainte dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception.

ÉTAPE N° 2

Si la plainte n'a pas été traitée ou si la personne plaignante n'est pas satisfaite, s'adresser à la responsable du traitement des plaintes de Villa Maria : Annie Archambault

La responsable du traitement des plaintes doit répondre dans les 15 jours ouvrables suivants.

ÉTAPE N° 3

Si la plainte n'a pas été traitée ou si la personne plaignante n'est pas satisfaite, s'adresser au protecteur régional de l'élève.

D'autre part, en cas d'insatisfaction quant au suivi d'une plainte faite auprès de Villa Maria, toute personne peut se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève.

Violence à caractère sexuel (VACS)

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer directement un signalement ou de formuler une plainte au protecteur régional de l'élève, verbalement ou par écrit. Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

Veuillez noter que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, en tout temps, signaler la situation au service de police ou à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), que vous ayez ou non rapporté la situation à Villa Maria ou au protecteur régional de l'élève. En effet, les signalements et les plaintes adressés à Villa Maria ne se substituent pas à l'intervention possible du service de police et de la direction de la protection de la jeunesse.



Personnes-ressources à Villa Maria

Jennifer Furtado

Directrice adjointe 1^{re} et 2^e secondaire, secteur français
furtadoj@villamaria.qc.ca

Séréna Royer

Directrice adjointe 3^e, 4^e et 5^e secondaire, secteur français
royers@villamaria.qc.ca

Kristian Petrakos

Directrice adjointe 1^{re} et 2^e secondaire, secteur anglais
petrakoskpetrakosk@villamaria.qc.ca

Rebecca Pearce

Directrice adjointe 3^e, 4^e et 5^e secondaire, secteur anglais
pearcer@villamaria.qc.ca

Nick Laframboise

Directeur du climat scolaire et des services à l'élève
laframboisen@villamaria.qc.ca

Caroline Quevillon

Directrice des services pédagogiques
quevillonc@villamaria.qc.ca

Annie Archambault

Directrice adjointe à la pédagogie et responsable du traitement des plaintes
archambaulta@villamaria.qc.ca

Marie-Claude Bradette

Directrice adjointe à la pédagogie
bradettemc@villamaria.qc.ca



Ressources externes

SERVICE DE POLICE (SPVM)

SPVM-INTIMIDATION

TEL JEUNES (ligne parents)

INFO-SOCIAL 811

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE

PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE